



17/01/2017 - Droit de réponse à l'article de presse paru le 12 janvier dans le Journal du Bugey sur l'élection des représentants supplémentaires à la Communauté de Communes et aux propos de M. le Maire Daniel Fabre.

Vivons notre Ville a pris connaissance, avec stupéfaction, de l'article paru le 12 janvier dernier.

Afin d'être parfaitement complet et transparent avec nos concitoyens, il nous faut rétablir certaines vérités.

Concernant l'élection de représentants supplémentaires à la Communautés de Communes, nous précisons que le mode de scrutin ne vient pas de la loi « NOTRe » mais d'une loi de 2010 votée sous le mandat présidentiel de N. Sarkozy. Concernant le vote lors du conseil du 4 janvier dernier, nous n'avons en aucun cas eu 3 voix puisqu'étant donné que l'élection d'un élu du groupe Vivons notre Ville était mathématiquement impossible, nous n'avons pas déposé de liste. De plus, nos élus ont quitté la séance du conseil municipal juste avant le vote !

Revenons ensuite sur **les propos de M. le Maire, envers notre conseiller Joël Guerry**, dont l'implication citoyenne est mise en cause de façon intolérable. Pour Monsieur le Maire, « ça ne suffit pas de siéger une fois par mois au conseil municipal, il faut être aussi présent lors des commémorations ». Participer à toutes les commémorations de notre ville, est-ce cela la définition d'un élu de la minorité, d'un élu de la République ? L'investissement d'un conseiller ne se mesure pas à l'aune de la commémoration du passé mais bien aux propositions pour le présent et l'avenir de la cité. En ce qui concerne Joël Guerry, cet engagement n'est plus à démontrer. Ambarrois de naissance, conseiller municipal d'opposition, impliqué dans le milieu associatif, culturel et environnemental, co-créateur et premier président d'Hélianthe en 1985 (dont M. le Maire a aujourd'hui la présidence !), membre du conseil citoyen des Courbes de l'Albarine depuis sa récente retraite, Joël Guerry est un acteur dynamique de notre ville. Est-ce le cas de tous les conseillers de la majorité ? On ne peut que déplorer que cet investissement soit parfois limité, non de son fait, mais bien de celui du Maire qui ne réunit pas, par exemple, la commission "Transports", ni le comité de pilotage du PLU dans lesquelles le groupe Vivons notre Ville aurait des propositions à faire par l'intermédiaire de Joël Guerry qui en est membre. Cette volonté affichée d'éviction d'un membre du groupe VNV n'aurait-elle pas plutôt pour cause son



engagement militant dans la défense de l'environnement dont les orientations n'ont vraisemblablement pas les faveurs de la majorité municipale ?

Allons, que chacun reprenne ses esprits et gardent ses leçons pour sa propre équipe !

Enfin, nous tenons à réaffirmer que notre groupe municipal s'est construit au sein de **l'association Vivons notre Ville** sur des valeurs qui rassemblent des personnes de sensibilité et d'horizons différents. Cependant, nous avons tous la même volonté : le souci constant de propositions constructives pour le bien-être et le mieux-vivre des ambarrois, afin que chacun trouve sa place, aujourd'hui et demain, dans notre ville. Il est donc tout à fait réducteur et erroné de parler du groupe de Catherine Pidoux ou du PRG. Pour plus de légitimité, le groupe Vivons notre Ville s'appuie sur l'association du même nom, présidée par un jeune ambarrois, Rémi Christin. Fort de la dynamique impulsée depuis 2014, Vivons notre Ville poursuit la défense et le suivi approfondi des dossiers de notre ville, que cela plaise ou non à la majorité. Pour en être convaincu il suffit de consulter le site de l'association www.vivonsnotreville-amberieu.com

Les Ambarroises et Ambarrois peuvent compter sur les élus du Groupe Vivons notre Ville, Catherine Pidoux, Joël Guerry, Barbara Gager, et toute l'équipe de Vivons notre Ville pour porter leur voix et défendre leurs intérêts.